
Lecture, par une députation de la section de Mutius-Scaevola (Paris), du procès-verbal rejetant l'arrêté de la section du Muséum, et réponse du président, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794)

Antoine-Christophe Merlin (de Thionville)

Citer ce document / Cite this document :

Merlin (de Thionville) Antoine-Christophe. Lecture, par une députation de la section de Mutius-Scaevola (Paris), du procès-verbal rejetant l'arrêté de la section du Muséum, et réponse du président, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 40-41;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15093_t1_0040_0000_7

Fichier pdf généré le 14/01/2020

b

[*Extrait des registres de l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, 10 fructidor*] (54)

Une députation de la section du Muséum est admise et fait lecture d'une pétition qu'elle se propose de présenter à la Convention nationale en invitant la section du Mont-Blanc d'y adhérer, et de nommer des commissaires pour se joindre à ceux déjà nommés à cet effet par la dite section du Muséum.

A cette lecture succède un mouvement général d'improbation; différents membres demandent et obtiennent successivement la parole, et après avoir développé dans des discours fermes et énergiques, et les principes, et les faits oubliés ou méconnus dans cette pétition, après avoir tracé le tableau effrayant des mesures provoquées si elles étaient adoptées, les uns demandent son improbation et sa dénonciation aux comités de Salut public et de Sécurité générale réunis, les autres demandent l'ordre du jour pur et simple et qu'il soit nommé six commissaires pour porter à la Convention nationale l'expression unanime des citoyens de la section du Mont-Blanc. Cette proposition ayant été motivée entr'autres sur ce qu'il n'est pas douteux qu'il existe dans la section du Muséum beaucoup de patriotes dont la bonne foy a été surprise par les considérants astucieux qui précèdent cette pétition a fait revenir à elle les précédents orateurs, en conséquence l'assemblée arrête unanimement qu'elle passe à l'ordre du jour sur la pétition de la section du Muséum, arrête en outre que le présent arrêté sera porté par six commissaires à la Convention nationale afin de donner une publicité et une authenticité que paraissent exiger les circonstances aux principes que les citoyens de la section du Mont-Blanc. Les commissaires nommés pour cet effet sont les citoyens Vassal, Cavaignac, Serné, Chaumette, Gassiour et Fortin.

Signé CAVAIGNAC (*président*), DUPERRÉE (*secrétaire*).

25

Des commissaires nommés par la section des Arcis [Paris] annoncent à la Convention nationale, par une lettre écrite à son président, que cette section a improuvé unanimement l'arrêté de celle du Muséum.

Mention honorable, insertion au Bulletin (55).

[*Paris le 11 fructidor an 2e de la République une et indivisible*] (56)

(54) C 320, pl. 1313, p. 17. *Moniteur*, XXI, 610; *Débats*, n° 707, 165.

(55) *P.-V.*, XLIV, 189.

(56) C 320, pl. 1313, p. 30. Mentionné au *Moniteur*, XXI, 612.

Au nom de la section des Arcis, nous te faisons connaître, citoyen Président, afin que tu en fasses part à la Convention nationale, qu'elle a unanimement improuvé l'arrêté de la section du Muséum qui lui a paru tendre à l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, que la Convention a déclaré devoir être maintenu jusqu'à la paix.

L'absence du secrétaire et du président de la section nous empêche, ainsi que l'assemblée d'hier nous l'avait ordonné, de paraître à la barre pour faire la lecture de cet arrêté où la section des Arcis assure la Convention nationale de sa soumission entière à ses décrets.

Les commissaires nommés pour porter l'adresse à la Convention, GARNERIN, PIAT.

26

Une députation de la section de Mutius-Scaevola [Paris] annonce à la Convention nationale qu'elle a improuvé à l'unanimité l'adresse de la section du Muséum, et qu'elle la dénonce à l'opinion publique. Elle donne l'extrait de son procès-verbal du 10 fructidor concernant cet objet.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin du discours et de la réponse du président (57).

[*Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de Mutius-Scaevola, 10 fructidor an II*] (58)

Appert par procès-verbal dudit jour, qu'en suite de l'arrêté pris par l'assemblée générale sur la lecture qui lui a été faite par les commissaires députés de la section du Muséum d'une adresse et d'un discours contenant des propositions contraires au bien public et tendant à l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, il a été nommé six commissaires pour porter aux comités de Salut public et de Sécurité générale à l'instant ainsi que demain à la Convention nationale les dites pétitions et discours laissées sur le bureau, les dénoncer et exprimer l'improbation que lui a unanimement donné la section de Mutius-Scaevola et porter le vœu de la dite section de se réunir toujours et constamment à la Convention nationale.

L'assemblée nomme pour ses commissaires les citoyens Derval, Cerard, Guillemin, Simon, Guinier, Guerin aux termes de l'arrêté ci-dessus.

Pour extrait conforme, LARRIEU (*président*), MAUGAS (*secrétaire*).

L'orateur de la section de Mutius-Scaevola:

Citoyens Représentans,

La section de Mutius-Scaevola, fidèle à ses sermens, intimement convaincue que le salut de

(57) *P.-V.*, XLIV, 189-190.

(58) C 320, pl. 1313, p. 20. *Débats*, n° 707, 267; *F. de la Républ.*, n° 421; *J. Fr.*, n° 703.

la Patrie dépend de l'exécution du gouvernement révolutionnaire, et que tous les bons citoyens doivent constamment se rallier autour de la représentation nationale, nous a députés vers vous à l'effet de vous faire part de l'improbation unanime qu'elle a donnée à un projet d'adresse qui lui a été communiqué par des commissaires de la section du Muséum.

Cette adresse, le discours qui l'avait provoqué et l'arrêté qui nous ont été communiqués, ne tendent à rien moins qu'à amener parmi nous l'anarchie et le renversement du gouvernement révolutionnaire qui effraie et doit anéantir les conspirateurs de toute espèce.

Mais ce n'était pas assez pour nous, citoyens représentans, de nous être levés spontanément contre ces projets liberticides : il falloit encore les dénoncer à l'opinion publique, l'opinion publique, cette maîtresse du monde, et qui fera constamment la force de la Convention nationale. Déjà nous les avons déposés au comité de Sécurité générale; et il suffit que vous en soyez solennellement prévenus, pour prouver à la France, à l'Europe entière, que constamment les Républicains vous seront unis, et que de cette union résultera, n'en doutons pas, l'anéantissement des ennemis de notre liberté : Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale ! (59)

Réponse du président.

Toujours digne du héros dont elle a pris le nom, votre section a découvert la trame impie qu'ourdissait dans l'ombre de l'iniquité l'aristocratie délirante, à laquelle Robespierre a légué son manteau patriotique.

Hommes de sang, qui voulez livrer la République aux divisions et à la guerre civile, parce que vous n'avez pu la livrer aux bourreaux, vos projets sont connus, la Patrie est encore une fois hors de danger ! (*On applaudit.*)

Citoyens, vous avez vu passer successivement sur la scène politique ces usurpateurs de vos droits et de la popularité : les hommes trop confians sauront aujourd'hui que leur ami n'est pas toujours qui les flatte, mais qui défend les droits du Peuple. S'ils craignent encore de s'égarer, c'est ici, au sein de la Convention nationale qu'il faut venir consulter l'opinion; ils y trouveront le plus parfait accord pour le bien, le désir ardent de donner la paix et le bonheur à la Patrie, après avoir puni les rois.

Il appartenait à la section de Mutius-Scaevola, à cette section qui fut toujours la première à environner la représentation nationale, de déjouer ces projets qui tendoient à nous faire perdre en un jour le fruit de six années de peines, de travaux et de sang.

Pour punir un roi perfide, on vouloit consulter le peuple que l'on croit diviser; les vengeurs de Robespierre veulent la même chose : la Convention nationale qui a puni ce traître, a le bras étendu sur ses complices; vous la secondez puissamment, citoyens : jouissez de la seule

récompense digne de votre ambition, du plaisir d'avoir fait une bonne action; entrez dans cette enceinte, où l'estime et la fraternité sont impatientes de vous accueillir. (*Nouveaux applaudissements.*) (60).

27

La société populaire de Montargis [Loiret] se plaint de ce qu'on lance sur les habitans de cette commune tous les traits de la calomnie, et renouvelle, au nom de tout le district, le serment de vivre libre ou mourir.

Renvoyé au citoyen Brival, représentant du peuple dans le département du Loiret (61).

28

Une députation de la section de la Montagne [Paris] est admise à la barre.

Elle annonce que cette section, par un mouvement unanime, a passé à l'ordre du jour sur la pétition de la section du Muséum, et remet sur le bureau l'extrait du procès-verbal de la séance du 10 fructidor.

Elle dépose en outre une somme de 18 285 L 19 s. 6 d. dont cette section fait hommage à la patrie pour la construction et l'armement d'un vaisseau.

Mention honorable et insertion au bulletin du don et de la déclaration (62).

[*Procès-verbal de l'assemblée générale de la section de la Montagne, 30 thermidor an II*] (63)

Un membre observe que la section doit présenter à la Convention nationale l'offrande de sa collecte pour le vaisseau.

L'assemblée arrête la nomination de quatre commissaires, et nomme de suite les C. Darman, Lordey, Lacoste et Lapierre, à l'effet de rédiger et présenter à la Convention nationale une adresse, de laquelle sera préalablement fait lecture à l'assemblée générale, et dans laquelle sera portée l'offrande des citoyens de la section, Pour la construction et l'armement d'un vaisseau.

Certifié DARMAN (*secrétaire*).

[*Adresse de la section de la Montagne*] (64)

Citoyens Représentans,

La section de la Montagne, avec ses sœurs les sections de Paris, a jetté ce coup d'œil, que lance le courage, sur tous ses ennemis. Dans

(60) *Bull.*, 11 fruct. (suppl.); *Moniteur*, XXI, 611; *Débats*, n^o 707, 267.

(61) *P.-V.*, XLIV, 190.

(62) *P.-V.*, XLIV, 190.

(63) C 318, pl. 1292, p. 15.

(64) C 318, pl. 1292, p. 15; *Bull.*, 11 fruct. (suppl.); *M.U.*, XLIII, 189-190; *J. Fr.*, n^o 703.

(59) *Bull.*, 11 fruct. (suppl.); C 320, pl. 1313, p. 21, pièce signée de GUILLEMIN et GUINIER (*secrétaires*); *Débats*, n^o 707, 267; *Moniteur*, XXI, 611.